

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 03 août 2022

La séance débute à 21h00.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Roxane LACUBE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

Avant le début de la séance, M le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'utilisation du solde des travaux de la rue du Sarrat.

- Approbation du compte rendu de la séance du 01-07-2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

- Voirie et chemins.

Rue du Sarrat il reste des finitions à faire (marquage au sol, signalisation).

Rue des Roumanis un riverain a empiété, à priori, sur le domaine public à la construction de son portail. Une mesure sera effectuée par le bureau municipal et comparée au relevé cadastral. Si l'empiètement est avéré, courrier avec A.R. lui demandant de rectifier son portail sera adressé à ce riverain avec copie à la DDTM.

- Délibération pour utilisation du solde des travaux.

Suite aux travaux de la rue du Sarrat un solde est apparu. Ce solde doit être affecté à la voirie communale. M le Maire propose de l'utiliser à la réfection des chemins communaux en ayant le plus besoin, à savoir le chemin de Prat rouge, le chemin de la plaine, le chemin de Fabiès (partie communale uniquement), le chemin de St Sernin et celui du Champ de lys.

Autorisation est donnée à M le Maire pour effectuer ces travaux à l'aide du solde.

- Délibération pour financement à court terme.

L'achat des parcelles situées à l'intérieur du périmètre de protection de la source par l'intermédiaire de la SAFER doit être réglé. Cette dépense imprévue n'a pas été inscrite au budget 2022. Il faut donc avoir recours à l'emprunt court (un an) afin de régler la SAFER et pouvoir attendre les subventions de l'Agence de l'eau. Tout ceci sera régularisé au budget 2023.

Le financement court est adopté à l'unanimité des présents.

- Convention médecine professionnelle.

Toutes les communes passent une convention avec la médecine professionnelle afin d'assurer la couverture médicale de leurs employés.

Le renouvellement de la convention est approuvé à l'unanimité des présents.

- Questions diverses.

L'Agglo Carcassonnaise a demandé, comme chaque année, quels étaient les travaux eau et assainissement que prévoyaient les communes et pour lesquels elle devait intervenir. La commune s'est positionnée sur l'achèvement des travaux eau et assainissement du château d'eau jusqu'à à l'église ce qui permettra de terminer le goudronnage de la rue du Sarrat et de réaliser celui du chemin du château d'eau.

M le Maire va demander à l'Agglo d'équiper les maisons qui n'en ont pas de compteurs d'eau en limite de propriété et accessibles de la rue pour faciliter les relevés. Il table sur environ 10 remplacements par an.

Crise de l'eau : une réunion est prévue ces jours ci en préfecture pour prendre les mesures qui s'imposent. Il serait question de limiter les consommations, de vérifier hebdomadairement les compteurs des particuliers et de pénaliser financièrement ceux qui dépasseraient leur quota.

Eglise : L'architecte doit nous faire parvenir incessamment son dossier. Les demandes de subventions vont suivre. Nous saurons vers la fin de l'année combien la réfection du bâtiment nous coûtera.

La séance se termine à 22h45 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

